

AUXERRE

# DEMANDE DE PLACE EN STRUCTURE PETITE ENFANCE

MAIRIE

accueil du public

TEMPS DE L'ENFANT

14 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE  
03 86 72 43 00

OUVERTURE LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI  
DE 8 H 30 À 12 HEURES ET DE 13 HEURES À 17 H 30  
MERCREDI DE 10 H 30 À 18 H 30

AUXERRE, LA VILLE POUR TOUS

[WWW.AUXERRE.COM](http://WWW.AUXERRE.COM)



MAJ-21/06/2018

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

Vous avez besoin de faire garder votre enfant de moins de 4 ans dans une structure d'accueil collectif. Il existe onze établissements à Auxerre dont cinq sont municipaux. Pour obtenir une place dans l'un de ces cinq établissements, vous devez prendre rendez-vous avec une puéricultrice qui cernera au mieux votre demande. Elle pourra vous renseigner, vous orienter et procéder à la pré-inscription sur la liste d'attente des structures suivantes :

- crèche Kiehlmann / 1 ruelle Kiehlmann
- multi-accueil du Pont / 1 rue Courtillière
- multi-accueil des Rosoirs / 13 rue de la Tour d'Auvergne
- multi-accueil Rive-droite / Pôle Rive-droite 16-18 avenue de la Résistance
- halte-garderie Les Acrobates / 78 avenue Delacroix

**Attention : la pré-inscription ne vaut pas admission, vous serez recontacté plus tard si une place se libère**

**Bon à savoir : les habitants d'Auxerre et de la Communauté de l'auxerrois sont prioritaires**

## OÙ FAIRE LA DEMANDE ?

Les pré-inscriptions se font uniquement sur rendez-vous à l'accueil de la mairie d'Auxerre. Le rendez-vous sera donné en appelant le service petite enfance au 03 86 72 48 69.

## QUI DOIT FAIRE LA DEMANDE ?

La mère et/ou le père ou tout représentant légal qui exerce l'autorité parentale

## QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR ?

Pour la pré-inscription sur liste d'attente, aucun document n'est nécessaire. Vous devez cependant apporter votre numéro d'allocataire (*CAF ou MSA*) si vous souhaitez connaître votre tarif horaire (*variable en fonction des ressources et de la composition du foyer*). Si ensuite vous obtenez une place, la liste des documents qui seront à fournir à la directrice de l'établissement vous sera communiquée.

## DÉLAI ?

La pré-inscription se fait à partir du 6<sup>ème</sup> mois de grossesse.  
Vous obtiendrez un rendez-vous au maximum dans les 4 semaines suivant votre appel.

**Attention : vous devez anticiper au maximum votre besoin de garde.**

## COÛT ?

La démarche de pré-inscription est gratuite mais si vous obtenez une place, la fréquentation sera payante et calculée sur la base de votre tarif horaire, défini par la CAF selon un barème national.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Il existe également à Auxerre cinq crèches collectives et une crèche familiale qui ne sont pas gérées par la Ville d'Auxerre et dans lesquelles vous pouvez solliciter une place en les contactant directement.

Il s'agit :

- du multi-accueil les Loupiots
- de la crèche associative les Lutins
- du multi-accueil associatif Ribambelle
- du multi-accueil associatif Cabriole
- de la crèche interhospitalière
- de la crèche familiale mutualiste de l'auxerrois

Vous pouvez aussi contacter l'une des assistantes maternelles auxerroises agréées par le service de protection maternelle et infantile du conseil départemental. Le Relais Dauphin est un Relais d'Assistants Maternelles qui peut vous aider dans vos démarches.

Pour plus de renseignements, demandez en mairie ou téléchargez «Le Cahier des parents» sur le site [www.auxerre.com](http://www.auxerre.com) rubrique «Vivre au quotidien / Enfance ».

Vous pouvez aussi contacter le Service Petite Enfance au : 03 86 72 48 69.

